# JOURNEE D'ACCUEIL DES PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES ET CONTRACTUELS

AFFECTÉS EN HAUTE SAÔNE

Mardi 2 juillet 2024 INSPE VESOUL

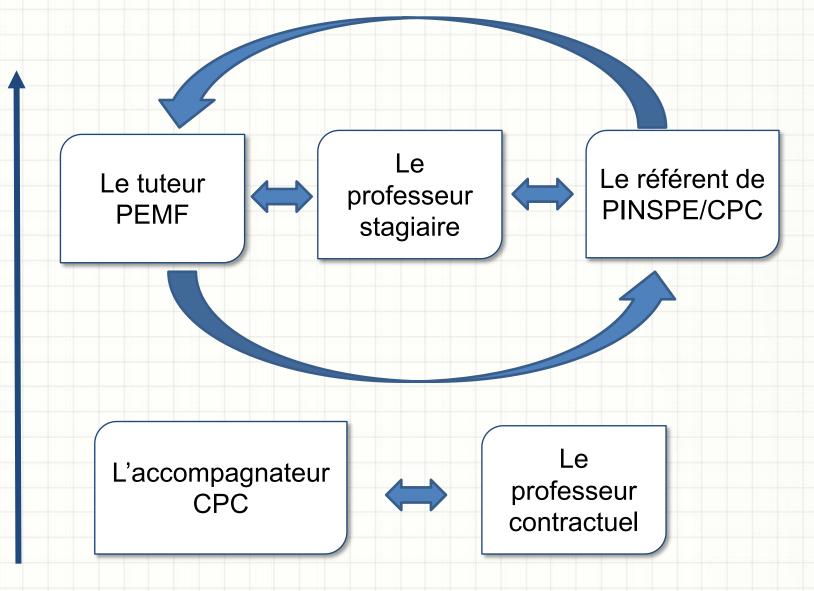
## Les obligations règlementaires de service des enseignants stagiaires et contractuels

<u>Charge d'enseignement</u>: 24 h ou 12 h hebdomadaires (les lundis, mardis pour les TO 50%)

Les enseignants stagiaires et contractuels doivent 108 h ou 54 h (50% des 108 heures annuelles) réparties de la manière suivante :

- activités pédagogiques complémentaires,
- participation aux conseils d'école,
- travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maitres de l'école et des conseils des maitres de cycle),
- rencontres école / familles
- animations pédagogiques,
- tutorat assuré par les PEMF, accompagnement assuré par les CPC.

## Un suivi de proximité vers la professionnalisation



**Professionnalisation** 

#### Un interlocuteur privilégié : le PEMF (professeur des écoles maitre formateur) le CPC (conseiller pédagogique de circonscription)

• Il favorise l'accueil et l'intégration du professeur stagiaire ou contractuel.

Il apporte une aide à la prise en charge de la classe.

• Il fournit un apport conceptuel sur les savoirs d'expérience.

#### Qu'est-ce qu'une visite conseil?

Partage d'expériences...

- les attendus du stagiaire / contractuel
- les attendus du point de vue des formateurs

une observation

des compétences professionnelles

des gestes professionnels

un regard sur les préparations de la classe

un entretien formatif

vers une analyse de la pratique

des échanges de pratiques

un feed-back



un compte-rendu

#### Des indicateurs pour compléter le livret de suivi et de formation du professeur des écoles stagiaire

**B.O.** 

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015

Fiche nº 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier

#### Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

| Compétence   | Composante de compétence  | 1   | 2   |
|--|---|---|---|
| 1. Faire partager les<br>valeurs de la<br>République   | <ul> <li>Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.</li> <li>Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.</li> </ul>  | Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel.  Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative. | Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération.  Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées. |
| 2. Inscrire son action<br>dans le cadre des<br>principes<br>fondamentaux du<br>système éducatif et<br>dans le cadre<br>réglementaire de<br>l'école | <ul> <li>Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.</li> <li>Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation.</li> </ul> | Respecte les obligations<br>professionnelles, notamment en<br>termes de ponctualité, assiduité,<br>communication, sécurité,<br>protection de l'enfance.   | Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.                            |

https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo13/MENH1506379N.htm

#### Extrait du compte-rendu de visite

#### 3. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

| P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le                                   |   | Visite | Visite 3                     |                                |
|---|---|--------|------------------------------|--------------------------------|
| cadre de son enseignement   | 1 | 2      | Suffisamment<br>Acquises (1) | Insuffisamment<br>Acquises (2) |
| Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement   |   |        |                              |                                |
| <ul> <li>Met en œuvre les transpositions<br/>didactiques appropriées</li> </ul>   |   |        |                              |                                |
| <ul> <li>Identifie les savoirs et savoir-faire à<br/>acquérir par les élèves en lien avec<br/>les programmes et référentiels</li> </ul> |   |        |                              |                                |

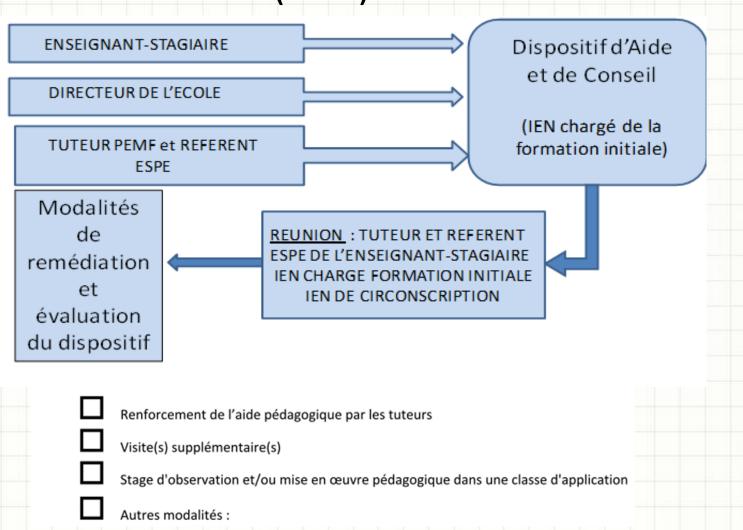
| Visites formatives |                                |  |  |  |
|--------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Numéro et date     | Éléments d'analyse et conseils |  |  |  |
|                    |                                |  |  |  |

#### Un accompagnement personnalisé

| Publics                                      | Catégories  | En classe             | Accompagnement / Tutorat  | En formation                                    |
|--|---|-----------------------|---|---|
| FSTG<br>(fonctionnaires                      | PES 100% Titulaire d'un master MEEF ou expérience significative 100%  |                       | Au moins 3 visites PEMF/CPC (au moins 2 visites conseils / 1 évaluative)  • première visite conseils : 3h PEMF tuteur  • deuxième visite conseils : 1h30 PEMF tuteur + CPC référent  Si le FSTG rencontre des difficultés dans sa pratique, si un DAC est mis en place  visite 2 bis : 3h PEMF  • troisième visite évaluative avec permutation de PEMF + CPC référent  → 12 h de tutorat PEMF  → avec DAC si nécessaire (CPC) | <b>63 heures</b> de formation                   |
| stagiaires)                                  | PES 50% DIU Diplôme interuniversitaire Non titulaire d'un master MEEF | 50%<br>lundi et mardi | 4 visites (3 visites conseils / 1 visite évaluative)  • première visite : 3h PEMF tuteur  • deuxième visite : 1h30 PEMF tuteur + PINSPE référent  • troisième visite : 3h PEMF tuteur  • quatrième visite évaluative : 1h30 PEMF + PINSPE référent  → 8 h de tutorat PEMF  → avec DAC si nécessaire (CPC)   | En formation à l'INSPE<br>sur le site de Vesoul |
| PEC<br>(professeurs des écoles contractuels) |   | 100%                  | Suivi et accompagnement par les CPC   | <b>63 heures</b> de formation                   |

#### Un accompagnement personnalisé

en fonction des besoins : le Dispositif d'Aide et de Conseil (DAC)





#### Webmail CONVERGENCE Besançon

https://convergences.ac-besancon.fr/



Activer, personnaliser et utiliser sa messagerie professionnelle académique

## Dès que vous avez connaissance de votre affectation :

- → prendre contact avec votre école, avec le/la directeur/trice ;
- → prendre connaissance de son/ses niveau.x de classe ;
- → prendre connaissance du projet d'école ;
- → prendre connaissance des outils disponibles, utilisés (manuels, fichiers, matériel...);
- → visiter l'école ;
- → se renseigner sur les fournitures scolaires, les commandes, les budgets ;
- → préparer la rentrée :
  - emploi du temps,
  - programmations, progressions,
  - première journée de classe.

Ressources : BO, Eduscol, Circo70, sites institutionnels départementaux, académiques.





https://circo70.ac-besancon.fr/category/professeurs-stagiaires-en-haute-saone/



RECHERCHER SUR LE SITE

Rechercher...



DES RESSOURCES POUR DÉBUTER ET PRÉPARER LA CLASSE

### Accueil et stage de formation des professeurs des écoles stagiaires et contractuels, les 28 et 29 août 2024

- Pour les PES : un accueil institutionnel par Mme la Rectrice Nathalie Albert Moretti
- Pour les PES et PEC : des formations d'aide à la prise de fonction avec les PEMF

Pré-rentrée dans les écoles, le vendredi 30 août 2024

Rentrée des élèves, le lundi 2 septembre 2024